

BILAN 2017-2018 DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

2016-2019

Le présent document a été préparé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Coordination et rédaction

Direction générale des politiques et de la performance ministérielle

Coordination de la production et édition

Direction des communications

Révision linguistique

Sous la responsabilité de la Direction des communications

Pour tout renseignement :

Renseignements généraux

Direction des communications

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

1035, rue De La Chevrotière, 28^e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 643-7095

Sans frais : 1 866 747-6626

Ce document peut être consulté sur le site Web du Ministère :

www.education.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

ISBN 978-2-550-84465-5 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

APERÇU DES ENGAGEMENTS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ..... 2

ACTIONS PRIORISÉES AU COURS DE LA PÉRIODE 2016-2019..... 3

 1. ACTIONS LIÉES À LA MISSION DU MINISTÈRE 3

 1.1 ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE..... 3

 1.2 ÉDUCATION DES ADULTES 9

 1.3 FORMATION PROFESSIONNELLE..... 11

 1.4 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 12

 1.5 AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES..... 15

 1.6 LOISIR ET SPORT 17

 2. ACTIONS LIÉES AUX SERVICES À LA POPULATION..... 23

 2.1 COMMUNICATION 23

 2.2 TRAITEMENT DES PLAINTES 24

 3. ACTIONS MENÉES À TITRE DE GESTIONNAIRE D'UN ORGANISME PUBLIC 25

 3.1 ACCESSIBILITÉ DES LIEUX ET PROCESSUS D'APPROVISIONNEMENT..... 25

 3.2 EMBAUCHE DES PERSONNES HANDICAPÉES 26

MISE À JOUR 2017-2018 DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 27

ANNEXE : PLAN 2015-2019 DES ENGAGEMENTS GOUVERNEMENTAUX DE LA POLITIQUE *À PART ENTIÈRE* : SUIVI DES ENGAGEMENTS..... 29

LISTE DES SIGLES

AFE	Aide financière aux études
AQLPH	Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées
CAPS	<i>Compétences axées sur la participation sociale</i>
EHDAA.....	Enfant handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
ETC	Équivalent temps complet
FGA	Formation générale des adultes
FP	Formation professionnelle
FQLI	Fédération québécoise du loisir en institution
MAMH.....	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MEES.....	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
MFA.....	Ministère de la Famille
MSSS.....	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTESS.....	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MTQ	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec
PAFACV	Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances
PAFILR	Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air
PAFONL	Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir
PAFURS	Programme d'assistance financière aux unités régionales de services en matière de sport, loisir, plein air et activité physique
PAPSL.....	Politique de l'activité physique, du sport et du loisir
PDEIPH.....	Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées
PGPS	Politique gouvernementale de prévention de la santé
PQI	Plan québécois des infrastructures
PSDE	Programme de soutien au développement de l'excellence
PSES.....	Programme de soutien aux événements sportifs
PSFSQ	Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises
PSISR.....	Programme de soutien aux installations sportives et récréatives
RAMQ.....	Régie de l'assurance maladie du Québec

SAAQ.....	Société de l'assurance automobile du Québec
SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
SQI	Société québécoise des infrastructures
TEVA	Transition de l'école vers la vie active

INTRODUCTION

La *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* stipule que chaque ministère ou organisme public qui emploie au moins 50 personnes, à l'exception notamment des établissements scolaires, et chaque municipalité qui compte au moins 15 000 habitants doivent produire et rendre public annuellement un plan d'action visant à donner aux personnes handicapées un meilleur accès aux documents et aux services qu'ils offrent. Conformément à cette loi, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a publié en juin 2017 un plan d'action triennal à l'égard des personnes handicapées (2016-2019), qui témoigne de sa volonté de poursuivre, dans le cadre de sa mission, ses efforts pour contribuer à la pleine participation des personnes handicapées à la société québécoise.

Convaincu que les établissements d'enseignement constituent un tremplin pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées, le Ministère a orienté ses actions sur l'amélioration des services qui leur sont offerts à tous les ordres d'enseignement, du primaire à l'université. Il a également maintenu son soutien à ses différents partenaires nationaux, régionaux et locaux des domaines du loisir et du sport pour favoriser une plus grande participation des personnes handicapées aux activités récréatives et sportives.

Le bilan de l'année financière 2017-2018 du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2016-2019 présente d'abord un aperçu des engagements du Ministère par secteurs d'activité. Il précise ensuite les actions priorisées au cours de la période 2016-2019 ainsi que les résultats atteints durant l'année et les suites à donner. Une autre section détaille les ajouts effectués pendant l'année en vue de la conformité du Ministère à la politique gouvernementale *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*.

Enfin, un tableau en annexe rend compte des engagements pris par le Ministère dans le cadre du Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux lié à la politique *À part entière*.

APERÇU DES ENGAGEMENTS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2016-2019 engage le Ministère à réaliser 28 objectifs répartis en trois catégories : les objectifs liés à la mission du Ministère, les objectifs liés aux services à la population et les objectifs poursuivis à titre de gestionnaire d'un organisme public. Le détail de ces objectifs est présenté à la section suivante.

OBJECTIFS LIÉS À LA MISSION DU MINISTÈRE	
Secteur	Nombre d'objectifs
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	4
Éducation des adultes	4
Formation professionnelle	2
Enseignement supérieur	4
Aide financière aux études	2
Loisir et sport	6
OBJECTIFS LIÉS AUX SERVICES À LA POPULATION	
Secteur	Nombre d'objectifs
Communication	1
Traitement des plaintes	1
OBJECTIFS POURSUIVIS À TITRE DE GESTIONNAIRE D'UN ORGANISME PUBLIC	
Secteur	Nombre d'objectifs
Accessibilité des lieux et processus d'approvisionnement	3
Embauche des personnes handicapées	1

ACTIONS PRIORISÉES AU COURS DE LA PÉRIODE 2016-2019

Cette section présente les résultats atteints en 2017-2018 pour les actions priorisées au cours de la période 2016-2019. La colonne « Suites à donner » décrit les actions prévues en 2018-2019 pour l'atteinte des objectifs. Il est à noter que dans le but d'alléger le document, les actions réalisées en 2016-2017 et celles qui n'ont pas été reconduites en 2017-2018 ont été supprimées du tableau.

1. ACTIONS LIÉES À LA MISSION DU MINISTÈRE					
1.1. ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE					
Obstacles priorisés	Objectifs visés	Actions priorisées 2016-2019	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
Complexité et diversité de l'offre de services destinés aux élèves handicapés	Améliorer les services offerts aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) dans les écoles primaires et secondaires	Soutenir les commissions scolaires offrant des services aux élèves handicapés			
		✓ Attribuer une aide financière de 18 M\$ pour le soutien à l'intégration des élèves handicapés en classe ordinaire	✓ Montant alloué prévu dans les règles budgétaires des commissions scolaires	✓ Des allocations totales de 18,8 M\$ ont été accordées aux commissions scolaires pour l'année scolaire 2017-2018.	✓ La mesure budgétaire est reconduite en 2018-2019, avec une enveloppe de 19,2 M\$.
		✓ Attribuer une aide financière de 1,4 M\$ pour l'achat de mobilier ou d'équipement adaptés et de 6,6 M\$ pour faciliter aux élèves handicapés l'accès aux technologies de l'information et de la communication	✓ Montant alloué prévu dans les règles budgétaires des commissions scolaires	✓ Des allocations totales de 1,4 M\$ pour l'achat de mobilier ou d'équipement adaptés et de 6,7 M\$ pour faciliter aux élèves handicapés l'accès aux technologies de l'information et de la communication ont été accordées aux commissions scolaires pour l'année scolaire 2017-2018.	✓ Les mesures budgétaires sont reconduites en 2018-2019, avec les mêmes enveloppes budgétaires.
		✓ Faciliter l'accès à des projets pédagogiques particuliers	✓ Transmission d'une lettre à tous les directeurs généraux des commissions scolaires concernant les demandes de dérogation pour un projet pédagogique particulier	✓ Une lettre a été transmise en décembre 2017 par le directeur général des services de soutien aux élèves.	✓ Cette action a été réalisée.

1. ACTIONS LIÉES À LA MISSION DU MINISTÈRE

1.1. ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées 2016-2019	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
		Réviser certains programmes d'études adaptés et élaborer des contenus d'apprentissage			
		✓ Mettre en place le programme <i>Compétences axées sur la participation sociale</i> (CAPS) pour les 6-15 ans	✓ Offre du nouveau programme	✓ La version préliminaire du programme éducatif CAPS a été révisée au cours de l'année. La version officielle est en attente de publication.	✓ Publier le nouveau programme.
		✓ Élaborer un programme adapté destiné aux élèves de 16 à 21 ans ayant une déficience intellectuelle moyenne ou sévère	✓ Offre du nouveau programme	✓ Une revue de littérature a été réalisée en 2017-2018.	✓ Poursuivre les travaux de rédaction qui ont débuté à l'automne 2017.
		✓ Mettre en œuvre des contenus d'apprentissage en éducation à la sexualité chaque année, du préscolaire jusqu'à la fin du secondaire, dans des écoles pilotes en vue d'une application à l'ensemble des écoles	✓ Offre des contenus	✓ Un projet pilote a été mis en place en 2015-2016 et en 2016-2017. Les écoles qui y ont pris part (19 établissements d'enseignement) ont offert les contenus définis par le Ministère. ✓ En 2017-2018, le déploiement s'est élargi : 162 écoles (dans 44 commissions scolaires) et 32 établissements privés ont offert les contenus. ✓ Le Ministère forme, soutient et accompagne le réseau scolaire dans la mise en œuvre des contenus (formations en présence, formations virtuelles, soutien personnalisé). Différents outils servant à préparer et à guider l'animation en classe, dont des canevas pédagogiques, sont rendus disponibles au réseau scolaire.	✓ À partir de l'année scolaire 2018-2019, les contenus en éducation à la sexualité seront obligatoires au primaire et au secondaire.

1. ACTIONS LIÉES À LA MISSION DU MINISTÈRE

1.1. ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées 2016-2019	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
			✓ Suivi de la mise en œuvre	✓ Un bilan du projet pilote a été réalisé. Il est disponible sur le site Web du Ministère : http://www.education.gouv.qc.ca/en/references/publications/results/detail/article/consultation-sur-le-projet-pilote-deduction-a-la-sexualite/ . ✓ Le Ministère poursuit son accompagnement du réseau scolaire : une équipe ministérielle formée en pédagogie et en sexologie est chargée du suivi de la mise en œuvre.	
		✓ Mettre en œuvre des contenus d'apprentissage en orientation scolaire et professionnelle chaque année, de la 5 ^e année du primaire à la 5 ^e année du secondaire	✓ Offre des contenus	✓ De septembre 2014 à juin 2016, une vingtaine d'écoles pilotes ont expérimenté les contenus. ✓ En 2016-2017, près de 230 établissements d'enseignement publics (de 70 commissions scolaires) et privés (28) ont enseigné les contenus sur une base volontaire. Le ministre a rendu ces contenus obligatoires à compter de l'année scolaire 2017-2018 pour le 3 ^e cycle du primaire, et progressivement pour les autres cycles.	✓ Les contenus en orientation scolaire deviendront obligatoires selon le calendrier suivant : – 2018-2019 : 1^{er} cycle du secondaire; – 2019-2020 : 2^e cycle du secondaire.
			✓ Suivi de la mise en œuvre	✓ Pour soutenir le personnel du réseau scolaire, le Ministère met au service des responsables de la formation dans les commissions scolaires sept agents de soutien régional, dont un agent pour la communauté anglophone. Ces agents travaillent à favoriser, entre autres, la production de matériel s'adressant aux enseignants et celle d'outils d'accompagnement.	
		✓ Élaborer un référentiel d'intervention pour les élèves de 10 à 15 ans : volets de l'écriture et de la mathématique	✓ Offre des référentiels	✓ Le référentiel en écriture a été diffusé à l'automne 2017. ✓ Le référentiel en mathématique sera diffusé à l'automne 2018.	✓ Cette action a été réalisée. ✓ Diffuser le référentiel.

1. ACTIONS LIÉES À LA MISSION DU MINISTÈRE					
1.1. ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE					
Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées 2016-2019	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
Défis rencontrés par les élèves handicapés tout au long de leur parcours, notamment lors des moments de transition	Favoriser la réussite scolaire des élèves handicapés	Soutenir les commissions scolaires offrant des services aux élèves handicapés par l'élaboration d'outils destinés au réseau en ce qui concerne les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage			
		✓ Veiller à ce que la démarche du plan d'intervention soit utilisée	✓ Nombre de plans d'intervention mis en place	✓ Les dernières données pour l'année scolaire 2016-2017 font état de 214 717 plans d'intervention personnalisés actifs au préscolaire, au primaire et au secondaire : – 5 584 au préscolaire; – 102 294 au primaire; – 106 839 au secondaire.	✓ Poursuivre la collecte d'information sur le nombre de plans d'intervention mis en place.
		✓ Soutenir la mise en œuvre de démarches de transition de l'école vers la vie active (TEVA) pour les élèves handicapés	✓ Activités de soutien mises en place	✓ Des rencontres du comité interministériel visant à planifier la diffusion de ce guide et les activités de soutien à mettre en place par la suite ont eu lieu.	✓ Publication et diffusion du guide en français et en anglais. ✓ Mise en place d'activités de soutien.
		✓ Faciliter l'arrimage lors de la transition entre le secondaire et le collégial	✓ Mise en place de mécanismes pour assurer l'arrimage	✓ Un comité interne a été mis en place au Ministère pour la détermination des suites à donner. ✓ Ses travaux sont en cours.	✓ Poursuivre les travaux du comité (la première rencontre est prévue le 1 ^{er} juin 2018).
		Soutenir les commissions scolaires offrant des services aux élèves handicapés par des formations et de l'accompagnement			

1. ACTIONS LIÉES À LA MISSION DU MINISTÈRE					
1.1. ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE					
Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées 2016-2019	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
		✓ Poursuivre le soutien et la formation du milieu scolaire dans le cadre du mandat des services régionaux de soutien et d'expertise en adaptation scolaire, notamment en offrant des formations portant sur les interventions à privilégier auprès des élèves ayant une surdité	✓ Nombre de personnes-ressources des services régionaux de soutien et d'expertise ✓ Suivi des plans d'action nationaux des services régionaux de soutien et d'expertise	✓ 84 personnes-ressources en 2017-2018. ✓ Plusieurs éléments se trouvant dans le plan d'action visent à soutenir les commissions scolaires dans l'intégration des élèves ayant une déficience auditive. Des exemples : appuyer la formation des interprètes et faire connaître les fonctions des aides technologiques. ✓ Les personnes-ressources rendent disponible une offre de formation aux commissions scolaires.	✓ Poursuivre l'accompagnement et le soutien aux commissions scolaires.
		✓ Faire connaître les bonnes pratiques	✓ Suivi des plans d'action nationaux des services régionaux de soutien et d'expertise	✓ Le Ministère a organisé deux rencontres nationales pour l'ensemble des personnes-ressources. Lors de ces rencontres, trois formations en lien avec les données issues de la recherche ont été offertes.	✓ Poursuivre le suivi des plans d'action.
Difficulté d'accès à l'information sur les programmes et services offerts	Poursuivre et développer les actions de partenariat avec les différents ministères et organismes	Coordonner les travaux interministériels favorisant la mise en place d'un continuum de services intégrés pour les jeunes ou contribuer à ces travaux			
		✓ Contribuer aux travaux du comité interministériel sur la planification individualisée et coordonnée des services piloté par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)	✓ Élaboration, adoption et déploiement de balises consensuelles portant sur les six leviers de la politique <i>À part entière</i>	✓ Les travaux de ce comité ont mené à l'élaboration du <i>Cadre de référence interministériel sur la planification individualisée et coordonnée des services : balises visant l'élaboration et la mise en œuvre des démarches de plan de services.</i>	✓ Produire un plan d'appropriation du cadre de référence (une rencontre du comité est prévue en septembre 2018).

1. ACTIONS LIÉES À LA MISSION DU MINISTÈRE					
1.1. ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE					
Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées 2016-2019	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
Manque d'expertise des intervenants du réseau privé dans un contexte d'augmentation du nombre d'EHDAA	Favoriser la réussite et un meilleur accompagnement des élèves handicapés dans les établissements d'enseignement privés	Mettre en œuvre des actions pour favoriser l'intégration des élèves handicapés dans les établissements d'enseignement privés en poursuivant, notamment l'accompagnement des établissements dans cette démarche et en développant de nouveaux mécanismes d'accompagnement			
		✓ Attribuer une aide financière de 2,4 M\$ pour l'achat de mobilier ou d'équipement adaptés et pour faciliter aux élèves handicapés l'accès aux technologies de l'information et de la communication	✓ Montant alloué dans les règles budgétaires des établissements d'enseignement privés agréés aux fins de l'attribution de subventions	✓ Un montant de 2,2 M\$ visant à soutenir les établissements a été accordé dans le cadre de la mesure 30110 pour l'année scolaire 2017-2018.	✓ Un montant de 2,65 M\$ est alloué aux établissements privés en 2018-2019 dans le cadre de cette mesure.
		✓ Attribuer une aide financière de 2 M\$ pour permettre aux écoles privées régulières de réaliser un projet en adaptation scolaire visant le soutien des EHDAA dans le but de favoriser l'admission et l'accompagnement de ces élèves dans ces écoles	✓ Montant alloué dans les règles budgétaires des établissements d'enseignement privés agréés aux fins de l'attribution de subventions	✓ Un montant de 3,5 M\$ a été accordé aux établissements en vue de la réalisation ou de la poursuite de leur projet pour l'année scolaire 2017-2018.	✓ Pour l'année scolaire 2018-2019, ce montant a été augmenté à 5 M\$.

1. ACTIONS LIÉES À LA MISSION DU MINISTÈRE

1.1. ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées 2016-2019	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
		✓ Assurer un soutien et organiser de la formation continue des intervenants scolaires du milieu privé dans le but d'offrir des services adaptés aux EHDAA	✓ Personnes-ressources mises à la disposition des établissements d'enseignement privés	✓ Plus de la moitié des établissements d'enseignement privés concernés ont bénéficié cette année encore des services de personnes-ressources par un soutien téléphonique, par courriel ou en personne.	✓ Il est prévu que ce soutien se poursuive en 2018-2019.
			✓ Organisation de formations et de rencontres d'accompagnement pour les intervenants	✓ Formations offertes portant notamment sur le <i>Référentiel d'intervention en écriture</i> , sur la différenciation pédagogique, sur la démarche liée au plan d'intervention et à la gestion de celui-ci, de même que sur une trousse de soutien concernant le trouble du spectre de l'autisme.	✓ Il est prévu que les formations se poursuivent en 2018-2019. ✓ Les personnes-ressources seront aussi appelées à contribuer à la mise sur pied du projet de coopérative de services ADAP360, en collaboration avec la Fédération des établissements d'enseignement privés.
			✓ Poursuivre l'implantation du plan d'intervention auprès des EHDAA dans les établissements d'enseignement privé	✓ Formations offertes portant notamment sur la rédaction d'objectifs et le choix de moyens d'adaptation en fonction des besoins particuliers des élèves et des orientations ministérielles.	✓ Il est prévu que les formations se poursuivent en 2018-2019.

1.2. ÉDUCATION DES ADULTES					
Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées 2016-2019	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
Manque de matériel adapté lié aux programmes d'études	Améliorer les services d'éducation des adultes offerts aux personnes handicapées	✓ Soutenir la production de matériel et le développement d'instruments divers (documents en braille, vidéos pour malentendants, etc.) destinés aux adultes handicapés	✓ Nombre de documents adaptés produits	✓ Transcription et adaptation en braille de matériel pédagogique, en lien avec le nouveau curriculum, particulièrement pour la formation de base diversifiée, à l'intention des élèves ayant une déficience visuelle. ✓ Production de livres en gros caractères pour les élèves ayant une déficience visuelle. ✓ Production de situations d'apprentissage et d'une épreuve d'écoute en présecondaire (vidéos en langue des signes québécoise) pour les élèves ayant une déficience auditive. ✓ Expérimentation des situations d'apprentissage et d'épreuves dans les commissions scolaires, pour la 1^{re} et la 2^e secondaire.	✓ Poursuivre la transcription en braille du matériel pédagogique et des livres en gros caractères, surtout pour la formation de base diversifiée (3^e, 4^e et 5^e secondaire). ✓ Produire des situations d'apprentissage et une épreuve en communication à l'oral en 3^e secondaire (vidéos en langue des signes québécoise) pour les élèves ayant une déficience auditive. ✓ Poursuivre les expérimentations et faire les ajustements nécessaires à la suite de celles-ci.
Manque de diversité dans les services offerts	Améliorer la persévérance et la réussite scolaires des personnes handicapées	✓ Amorcer la production d'épreuves officielles numérisées (mesure aidante pour les élèves ayant des besoins particuliers dont les élèves handicapés)	✓ Nombre d'épreuves produites	✓ Certaines épreuves de la 4 ^e et de la 5 ^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde, en mathématique et en sciences ont été révisées. Elles devront être adaptées de nouveau au logiciel WordQ.	✓ Toute nouvelle épreuve du 2 ^e cycle du secondaire aura son adaptation au logiciel WordQ.

1.2. ÉDUCATION DES ADULTES					
Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées 2016-2019	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
	Améliorer les services aux adultes handicapés	✓ Soutenir financièrement les centres d'éducation des adultes en offrant des services aux adultes handicapés	✓ Montant attribué annuellement	✓ Acceptation d'un projet pilote misant sur un partenariat entre le réseau de l'éducation, celui de la santé et une société d'État pour la mise en place d'une alternance stages-cours à l'intention d'adultes handicapés de 21 ans ou plus. ✓ Attribution de 51 742 \$ pour le soutien des actions de ce projet pilote en 2017-2018 (de cette somme, il est estimé que les actions de ce projet pilote ont nécessité un peu plus de 36 000 \$ entre le 1^{er} septembre 2017 et le 31 mars 2018). ✓ Attribution de 33 000 \$ pour la transcription en braille et pour les vidéos en langue des signes québécoise.	✓ Élaborer une évaluation formelle des résultats de ce projet. ✓ Soutenir le projet pilote, dans sa forme actuelle, pour encore quatre ans, en vue de permettre, notamment, son évaluation. ✓ Un projet pilote cofinancé par le Ministère et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a été annoncé pour 2018-2019. Il vise des adultes lourdement handicapés.
	Accroître, dans les centres d'éducation des adultes, les modes de diffusion favorisant le réseautage, le partage et le transfert d'expertise entre les partenaires en ce qui a trait aux personnes handicapées	✓ Soutenir les initiatives des commissions scolaires, notamment celles concernant les adultes handicapés, en rapport avec l'objectif visé (réseautage, partage d'expertise, etc.)	✓ Nombre d'outils promotionnels utilisés ✓ Nombre de présentations de matériel ou d'expériences à des tables ou à des colloques	✓ Le sous-comité sur les services éducatifs complémentaires a été relancé. Il vise à permettre et à favoriser l'échange d'information entre le Ministère et son réseau. ✓ Les lignes directrices visant à assurer la cohérence des actions entreprises au regard de la démarche d'accompagnement de l'adulte ayant des besoins particuliers ont été publiées à l'automne 2017. Cet outil fait notamment la promotion de l'utilisation du plan d'aide à l'apprentissage par les commissions scolaires pour le soutien des élèves ayant des besoins particuliers. ✓ Une séance en webinaire portant sur les lignes directrices a été offerte par le Ministère au personnel enseignant et professionnel travaillant notamment auprès d'adultes handicapés (accompagnement, diversification des moyens d'enseignement, etc.)	✓ Une autre séance aura lieu en 2018-2019. ✓ Une journée de rencontre nationale sur les services éducatifs complémentaires en formation générale des adultes (FGA) et en formation professionnelle (FP) sera tenue en 2018-2019. Elle permettra aux commissions scolaires de faire connaître leurs pratiques gagnantes.

1.3. FORMATION PROFESSIONNELLE					
Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées 2016-2019	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
Méconnaissance des services offerts par le MSSS et des possibilités d'accès à l'information	Faire connaître les outils d'information existants au personnel des établissements de formation professionnelle pour favoriser une offre de services de qualité au regard des besoins des personnes handicapées	✓ Soutenir le réseau des commissions scolaires dans son processus d'accompagnement des élèves ayant des besoins particuliers en formation professionnelle, notamment les élèves handicapés, en animant des formations	✓ Nombre de formations offertes	✓ Au total, trois séances d'information et de formation portant sur les services éducatifs complémentaires ont été offertes à distance, en 2017-2018, de façon à joindre les intervenants concernés et le personnel de direction qui les soutient dans les centres de FGA et de FP. Chacune de ces présentations a atteint de 250 à 400 personnes travaillant dans des centres de formation (intervenants, personnel enseignant, directeurs de centre, etc.) Les trois séances portaient sur les thèmes suivants : – la conception universelle des apprentissages (20 mai 2017); – l'accompagnement du personnel enseignant en formation professionnelle visant l'inclusion des élèves ayant des besoins particuliers (18 novembre 2017); – les fonctions de direction (16 mars 2018). ✓ Les vidéos ainsi que les réponses aux questions et les présentations PowerPoint ont été mis en ligne sur le site Web des services éducatifs complémentaires en FGA et en FP : http://www2.carrefourfga.com/SCFGAFP/ .	✓ Les séances de formation pourront être offertes de nouveau l'an prochain.
Difficultés éprouvées au regard de l'accès à une formation qualifiante ou de la réussite scolaire sans l'aide nécessaire	Améliorer la persévérance et la réussite scolaires des personnes handicapées en mettant en œuvre des actions favorisant l'accès à la formation professionnelle	✓ Développer les services éducatifs complémentaires visant à améliorer la persévérance et la réussite scolaires des élèves handicapés	✓ Nombre d'actions réalisées ayant cette visée	✓ La nouvelle mesure budgétaire Accroche-toi en formation professionnelle a été élaborée et intégrée aux Règles budgétaires 2018-2019. L'enveloppe disponible est de 7 M\$. ✓ La mesure vise l'embauche ou le maintien des ressources professionnelles et de soutien en formation professionnelle. Ces ressources ont le mandat d'accompagner les élèves ayant des besoins particuliers et de soutenir les enseignants accompagnant ces élèves dans chaque centre de formation professionnelle.	✓ Des sommes additionnelles pourront être disponibles pour cette mesure au cours des quatre années suivantes.

1.4. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR					
Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées 2016-2019	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
Conséquences de l'augmentation rapide du nombre d'étudiants sur : - l'organisation locale des services; - les pratiques pédagogiques du personnel enseignant; - l'organisation de l'enseignement	Améliorer l'accessibilité à l'enseignement supérieur des étudiants en situation de handicap	✓ Soutenir financièrement les établissements d'enseignement collégial et universitaire pour l'organisation et l'offre de services aux étudiants en situation de handicap	✓ Montants alloués	✓ En 2017-2018, une somme de 39,4 M\$ visant à soutenir l'organisation et l'offre de services aux étudiants en situation de handicap a été allouée aux collèges et aux universités : – 24,8 M\$ dans les collèges publics; – 1,3 M\$ dans les collèges privés subventionnés; – 13,3 M\$ dans les universités.	✓ En 2018-2019, le Ministère poursuivra le soutien financier qu'il verse aux collèges et aux universités pour l'organisation et l'offre de services à ces étudiants. À cet effet, une somme de 43,9 M\$ est prévue.
	Soutenir la réussite scolaire des étudiants du collégial en situation de handicap	✓ Soutenir financièrement les établissements d'enseignement collégial en vue de libérer des enseignants de leur charge d'enseignement, notamment pour : – offrir un encadrement ou un accompagnement individualisé; – développer des activités pédagogiques adaptées; – mettre sur pied des projets mobilisateurs; – adapter des activités pédagogiques ou du matériel d'apprentissage en fonction de pratiques pédagogiques inclusives, dont la conception universelle de l'apprentissage	✓ Montants alloués	✓ En 2017-2018, un montant de 10,86 M\$ a été accordé aux collèges : – 10,21 M\$ dans les collèges publics; – 0,65 M\$ dans les collèges privés subventionnés.	✓ En 2018-2019, le Ministère poursuivra le soutien financier offert aux collèges. À cet effet, une somme de 11,1 M\$ est prévue.
			✓ Nombre d'enseignants équivalents temps complet (ETC) libérés par les collèges	✓ Les informations colligées par le Ministère à la suite de l'analyse des rapports d'activités 2016-2017 des collèges publics ¹ , déposés à la ministre en vertu de la <i>Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel</i> , ont permis de constater que 51,35 enseignants ETC ont été libérés par les collèges ² , pour une moyenne de 2,85 ETC par établissement.	

¹ Les collèges doivent, au plus tard le 1^{er} décembre de chaque année, faire un rapport de leurs activités à la ministre pour leur exercice financier précédent. Ce rapport fait état des résultats obtenus au regard des objectifs fixés dans le plan stratégique de chaque collège. Le bilan des activités réalisées, permettant de démontrer en quoi les sommes allouées ont contribué à accroître la réussite scolaire et à contrer le décrochage scolaire des étudiants en situation de handicap, est un élément obligatoire qui doit être inclus par les collèges en vertu des modalités prévues à l'annexe budgétaire « Soutien à la réussite scolaire des étudiants ayant des besoins particuliers et des étudiants en situation de handicap » (S024) du Régime budgétaire et financier des cégeps.

² En l'absence de cette information dans les systèmes du Ministère, cette donnée a été colligée à partir des rapports annuels d'activités des cégeps. Il peut y avoir un écart entre cette donnée et le nombre total d'ETC effectivement libérés par les cégeps dans le cadre de cette action, puisqu'ils n'ont pas l'obligation d'inscrire ce renseignement dans leur reddition de comptes. Sur les 48 cégeps, 30 n'ont pas déclaré cette information.

1.4. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR					
Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées 2016-2019	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
Manque d'information sur les services offerts aux étudiants pour favoriser leur intégration au marché du travail	Informier le personnel des établissements d'enseignement collégial et universitaire sur les outils d'information en lien avec le marché du travail pour favoriser une offre de services de qualité qui répond aux besoins des étudiants	✓ Diffuser les outils d'information auprès du personnel responsable des services aux étudiants en situation de handicap dans les établissements d'enseignement collégial et universitaire, selon la disponibilité des outils produits	✓ Nombre de documents diffusés	✓ Abandonné. ✓ Le Ministère s'était engagé à diffuser les outils produits par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS). Deux documents d'information sur le programme Subvention salariale et la Mesure de formation de la main-d'œuvre ont été produits. Or, ces outils, qui visent à soutenir les agents d'aide à l'emploi de Services Québec dans la prestation de services auprès des personnes handicapées, ne sont pas destinés au réseau de l'enseignement supérieur. Par conséquent, ils n'ont pas été diffusés. Le MTESS ne prévoit pas produire d'outils destinés aux établissements d'enseignement professionnel, collégial et universitaire.	✓ En 2018-2019, le Ministère évaluera la situation actuelle en vue de définir d'autres moyens d'action qu'il serait possible de prioriser et de mettre en place au cours des prochaines années pour favoriser l'intégration au marché du travail des étudiants en situation de handicap.
Cadres méthodologiques ne permettant pas de tenir compte de cette clientèle dans l'élaboration des programmes	Bonifier la prise en compte des personnes ayant des besoins particuliers (dont les personnes handicapées) dans l'élaboration des programmes d'études techniques	✓ Réviser le cadre d'élaboration des programmes d'études techniques et, à cette occasion, analyser les enjeux associés à la prise en compte systématique de la réalité des personnes handicapées (réalisation en 2017-2018 et 2018-2019 seulement)	✓ Documents méthodologiques adaptés pour l'élaboration des programmes d'études techniques	✓ Une analyse du processus d'élaboration des programmes d'études techniques a permis de constater que le cadre actuel n'empêche pas la prise en compte des personnes handicapées dans les programmes ministériels. ✓ La révision du cadre viendra officialiser cette situation.	✓ Poursuite des travaux.

1.5. AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES					
Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées 2016-2019	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
Processus menant à une aide financière	Favoriser l'accès à l'aide financière aux études pour les personnes handicapées	✓ Organiser des activités de formation générale sur les mesures d'aide financière	✓ Nombre d'activités offertes	✓ Formation générale, ce qui inclut le volet <i>Déficiences fonctionnelles majeures</i> : 16 formations, 224 participants (internes et externes). ✓ Formation sur le Programme d'allocation pour des besoins particuliers : 10 formations, 114 participants (internes et externes). ✓ Total : 26 formations, 338 participants.	✓ Les formations sont données chaque année.
		✓ Maintenir l'accessibilité de l'information générale à propos de l'aide financière aux études, sur le site Web du Ministère, ainsi que dans le document <i>Une aide à votre portée</i>	✓ Nombre de plaintes reçues provenant d'étudiants handicapés et ayant un lien avec les processus de demande d'aide et l'information sur les mesures offertes	✓ Selon le système ministériel de gestion des plaintes Sentinelle, du 1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, 32 étudiants handicapés ou leurs proches (parents, conjoints, répondants) ont déposé 33 plaintes.	✓ Toutes les plaintes sont fermées (dossiers réglés).
		✓ Maintenir l'accès, pour les bénéficiaires adultes du Programme d'allocation pour des besoins particuliers et des services en ligne de l'Aide financière aux études sur le site Web du Ministère			
		✓ Maintenir le versement des montants d'aide financière par dépôt direct dans le compte bancaire des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et du Programme d'allocation pour des besoins particuliers			

1.5. AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES					
Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées 2016-2019	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
Adaptation des programmes d'aide financière à l'évolution rapide des besoins de cette clientèle	Assurer un traitement équitable et sur mesure aux personnes handicapées poursuivant des études	✓ Entamer des travaux en vue de réviser les critères d'admissibilité et les mesures offertes en ce qui concerne les personnes handicapées dans le cadre des programmes d'aide financière aux études pour que ceux-ci soient en conformité avec la définition d'une personne handicapée, ainsi que le stipule la <i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées</i> en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale	✓ Nombre de modifications apportées à la Loi sur l'aide financière aux études ou au Règlement sur l'aide financière aux études, ou aux deux, dans la section portant sur la situation des personnes handicapées	✓ L'Aide financière aux études continue de faire les démarches nécessaires à la soumission d'une proposition de modifications réglementaires aux autorités ministérielles. L'échéance visée pour l'entrée en vigueur des modifications est l'année 2019-2020.	✓ Poursuite des travaux.

1.6. LOISIR ET SPORT					
Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées 2016-2019	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
Possibilités réduites de pratiquer des loisirs, des sports ou des activités physiques en raison d'un manque de soutien spécialisé ³	Augmenter le niveau de pratique de loisirs, de sports ou d'activités physiques chez les personnes handicapées	✓ Inclure, dans la future politique sur l'activité physique, le sport et le loisir actif, des enjeux auxquels les personnes handicapées doivent faire face et des orientations prenant en compte leur situation (réalisation 2016-2017)	✓ Nombre d'orientations tenant compte des personnes handicapées incluses dans la future politique	✓ Lancement de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir (PAPSL) en avril 2017. Une orientation touche plus particulièrement les personnes handicapées, soit « Faciliter la participation des personnes, des groupes ou des communautés qui ont des besoins particuliers ».	✓ Mise en œuvre des mesures prévues dans la PAPSL.
	Améliorer les lieux de pratique et les services offerts de sorte qu'ils favorisent l'intégration des personnes handicapées dans des activités de loisir, de sport ou physiques	✓ Veiller à ce que les installations, les aménagements et les sites financés à l'aide du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR) tiennent compte des critères d'accessibilité en ce qui concerne les personnes handicapées	✓ Nombre de projets soutenus tenant compte des critères d'accessibilité	✓ Trois projets ont été soutenus dans le cadre de la phase III du PSISR. Bien que la plupart des projets prennent en considération les critères d'accessibilité en ce qui concerne les personnes handicapées, il est impossible de confirmer que tous ces projets le font. ✓ L'appel de projets lié à la phase IV du PSISR a été lancé en novembre 2017. Le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique a reçu 728 demandes, représentant un montant d'aide demandé de plus de 650 M\$ et des investissements totaux de plus de 1 612 M\$. La phase IV du PSISR est dotée d'une enveloppe de 150 M\$.	✓ L'annonce des projets retenus devrait avoir lieu à l'été 2018.

³ Notamment par manque d'accompagnement, de transport adapté, d'accessibilité physique et financière, d'équipement adapté, d'animation assurée par un personnel formé ou de mesures de sécurité adaptées.

1.6. LOISIR ET SPORT					
Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées 2016-2019	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
	Faciliter la participation des personnes handicapées à des activités de loisir, de sport ou physiques	Soutenir les organisations dans le cadre du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées—Volet <i>Soutien à l'accompagnement</i>	✓ Montant total alloué	✓ 1 938 500 \$ (dont 500 000 \$ de crédits supplémentaires provenant du Plan d'action interministériel de la Politique gouvernementale de prévention de la santé [PGPS]).	✓ Lancement du nouveau Programme d'assistance financière aux instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées 2017-2020. ✓ Le soutien provenant du Plan d'action interministériel de la PGPS se poursuivra jusqu'en 2020-2021.
			✓ Nombre d'organisations soutenues	✓ Soutien à 17 instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées.	
		✓ Maintenir le soutien aux fédérations travaillant auprès des athlètes handicapés dans le cadre du Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises (PSFSQ)	✓ Nombre de fédérations handisports soutenues	✓ Soutien de cinq fédérations.	✓ Continuité du PSFSQ 2016-2019.
			✓ Montant total alloué aux fédérations handisports	✓ 274 734 \$.	
		Soutenir les camps de vacances dans le cadre du Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances (PAFACV)			
		✓ PAFACV – Volet <i>Soutien aux activités estivales</i>	✓ Nombre de camps de vacances spécialisés soutenus	✓ 14 camps spécialisés soutenus.	✓ Continuité du PAFACV 2017-2020. ✓ Le soutien provenant du Plan d'action interministériel de la PGPS se poursuivra jusqu'en 2020-2021.
			✓ Montant total alloué pour les personnes handicapées	✓ 1 575 349 \$ (dont 500 000 \$ de crédits supplémentaires provenant du Plan d'action interministériel de la PGPS).	
		✓ PAFACV – Volet <i>Soutien à l'accompagnement des personnes handicapées</i>	✓ Nombre de camps de vacances soutenus	✓ 25 camps soutenus.	
			✓ Nombre de personnes handicapées touchées	✓ 2 324 personnes soutenues.	

1.6. LOISIR ET SPORT					
Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées 2016-2019	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
			✓ Nombre d'accompagnateurs touchés	✓ Embauche de 299 accompagnateurs.	
			✓ Montant total alloué pour les personnes handicapées	✓ 120 000 \$.	
		✓ PAFACV – Volet <i>Soutien aux projets structurants</i>	✓ Nombre de projets soutenus s'adressant à des personnes handicapées	✓ Un camp spécialisé soutenu.	
			✓ Montant total alloué pour les personnes handicapées	✓ 9 338 \$.	
		✓ Mettre en œuvre et poursuivre annuellement le volet concernant les personnes handicapées de l'initiative Population active	✓ Montant total alloué pour les personnes handicapées	✓ AQLPH : 200 000 \$ (dont 100 000 \$ provenant du Plan d'action interministériel de la PGPS). ✓ Fédération québécoise de loisir en institution (FQLI) : 173 000 \$ (dont 100 000 \$ provenant du Plan d'action interministériel de la PGPS).	✓ Le soutien provenant du Plan d'action interministériel de la PGPS se poursuivra jusqu'en 2020-2021.
		✓ Poursuivre l'initiative École active et soutenir des écoles dans des projets s'adressant à des personnes handicapées	✓ Nombre de projets soutenus s'adressant à des personnes handicapées	✓ 28 projets soutenus.	✓ L'initiative École active a été intégrée au PAFILR du PAFURS 2017-2021, au sein duquel elle se poursuivra.

1.6. LOISIR ET SPORT					
Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées 2016-2019	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
		par l'intermédiaire du Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air (PAFILR) du Programme d'assistance financière aux unités régionales de services en matière de sport, loisir, plein air et activité physique (PAFURS)	✓ Montant total alloué pour les personnes handicapées	✓ 63 908 \$.	
	Assurer un partage des responsabilités des organismes de loisir et de sport pour ce qui est des personnes handicapées et veiller à leur concertation	✓ Poursuivre le soutien aux organismes, dont l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH) et la FQLI, par le Programme d'aide financière aux organismes nationaux de loisir (PAFONL)	✓ Montants alloués aux organismes	✓ AQLPH : 136 210 \$ (volet <i>Soutien à la mission</i>) et 99 000 \$ (volet <i>Entente de service</i>). ✓ FQLI : 137 192 \$ (volet <i>Soutien à la mission</i>).	✓ Continuité du PAFONL 2017-2021.
		✓ Soutenir financièrement les instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées dans leur offre de services et d'activités	✓ Montant total alloué	✓ 17 instances régionales soutenues. ✓ 1 335 000 \$.	✓ Lancement du nouveau Programme d'assistance financière aux instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées 2017-2020.
	Faciliter le cheminement des	✓ Maintenir le soutien aux athlètes handicapés et aux fédérations qui les	✓ Nombre de fédérations handisports soutenues	✓ Soutien de six fédérations.	✓ Continuité du PSES 2017-2020.

1.6. LOISIR ET SPORT					
Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées 2016-2019	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
	athlètes handicapés vers l'excellence	appuient pour la pratique sportive dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs (PSES)	✓ Montant total alloué pour les personnes handicapées	✓ 31 500 \$.	
		✓ Soutenir les événements sportifs internationaux pour athlètes handicapés dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique ⁴	✓ Nombre d'événements soutenus	✓ Deux événements accueillant des athlètes handicapés ont été soutenus par le Fonds dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux.	✓ Le Fonds analysera les demandes qui lui seront soumises annuellement dans le cadre de ce programme.
			✓ Montant total alloué pour les personnes handicapées	✓ 185 000 \$.	
		✓ Soutenir les fédérations handisports dans le cadre du Programme de soutien au développement de l'excellence (PSDE)	✓ Nombre de fédérations handisports soutenues	✓ Soutien de 14 fédérations.	✓ Continuité du PSDE 2017-2021.
			✓ Montant total alloué pour les personnes handicapées	✓ 341 655 \$.	
		✓ Soutenir les athlètes handicapés reconnus comme étant de niveau « Excellence » de même que leurs entraîneurs dans le cadre du programme Équipe Québec	✓ Nombre d'athlètes handicapés boursiers	✓ 81 athlètes handicapés.	✓ Continuité du programme Équipe Québec 2017-2021.
			✓ Nombre d'entraîneurs boursiers	✓ 21 entraîneurs.	
			✓ Montant total alloué pour les personnes handicapées	✓ 785 500 \$.	

⁴ Le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique gère les programmes suivants : Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, Programme de soutien aux événements sportifs internationaux et Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling.

1.6. LOISIR ET SPORT					
Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées 2016-2019	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
	Offrir un environnement stimulant, sécuritaire et respectueux qui convient aux participants	Soutenir des projets visant la qualité de l'expérience des personnes handicapées dans les loisirs et les sports	✓ Projets soutenus	✓ Préparation de l'implantation de la Carte accompagnement loisir. ✓ Organisation de l'événement Destination Loisirs, et soutien au transport. ✓ Soutien à la campagne de promotion La grande Tournée de plein air accessible. ✓ Gestion et mise en œuvre des formations visant l'accessibilité au loisir pour les personnes handicapées, notamment : – Formation nationale en accompagnement en loisir des personnes handicapées – Formation <i>Mieux comprendre la différence pour mieux agir.</i>	✓ Travaux en cours. ✓ Le prochain événement se tiendra en septembre 2018. ✓ Campagne en cours. ✓ Les formations sont données chaque année par le réseau de l'AQLPH.
		Soutenir l'intégration des jeunes handicapés dans les camps de jour	✓ Projets soutenus	✓ Élaboration d'une formation à l'intention des accompagnateurs dans les camps de jour. ✓ Élaboration d'outils pour le guide de référence <i>Vers une intégration réussie dans les camps de jour.</i> ✓ Implantation d'un modèle de soutien professionnel à l'intégration des jeunes handicapés dans les camps de jour et mise en œuvre du guide de référence.	✓ Poursuite des travaux.
		Soutenir les organisations dans le développement de règlements de sécurité s'appliquant aux loisirs et aux sports pratiqués par les personnes handicapées	✓ Nombre d'organismes soutenus	✓ En 2017-2018, l'Association sportive des aveugles du Québec a adopté un règlement de sécurité et l'a fait approuver par le ministre.	✓ Action réalisée.

2. ACTIONS LIÉES AUX SERVICES À LA POPULATION					
2.1. COMMUNICATION					
Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées 2016-2019	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
Difficultés d'accès à certains documents	Faciliter l'accès à certains documents pour les personnes handicapées	✓ Maintenir l'accessibilité de l'environnement Web du Ministère pour les personnes handicapées	✓ Nombre de pages Web conformes aux normes en vigueur et accessibles	✓ Les pages des sites Web (Éducation et enseignement supérieur et Aide financière aux études) sont construites à partir de gabarits accessibles. Il est estimé que 90 % des pages des sites sont conformes aux standards d'accessibilité. Le site comptant environ 5 500 pages de contenu, plus de 4 950 pages seraient actuellement accessibles et conformes aux normes en vigueur ⁵ .	✓ Maintenir l'accessibilité de l'environnement Web du Ministère pour les personnes handicapées.
		✓ Poursuivre le travail d'adaptation des documents conformément aux standards d'accessibilité Web gouvernementaux pour les personnes handicapées	✓ Nombre de documents accessibles	✓ Les documents sont rendus conformes aux standards d'accessibilité selon la disponibilité des ressources et des budgets. Au 31 mars 2018, environ 150 documents satisfaisaient à ces exigences.	✓ Au cours de la prochaine année, une attention particulière sera portée à l'accessibilité des nouveaux documents édités.

⁵ Il est à noter que la diminution du nombre de pages par rapport à 2016-2017 est due à la nouvelle architecture informationnelle en lien avec le rehaussement technologique effectué en cours d'année.

2.2. TRAITEMENT DES PLAINTES					
Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées 2016-2019	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
Manque d'information sur les obstacles rencontrés annuellement par les personnes handicapées dans leurs interactions avec le Ministère et les établissements des différents réseaux	Connaître les obstacles rencontrés par les personnes handicapées chaque année et en suivre l'évolution	✓ Maintenir le processus de traitement des plaintes permettant de repérer celles qui viennent de personnes handicapées	✓ Nombre de plaintes déposées par des personnes handicapées	✓ Des 1 138 plaintes reçues entre le 1 ^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018, 87 ont été formulées par une personne handicapée ou un parent, ce qui représente 6,1 % des plaintes reçues.	✓ Les plaintes touchant les activités et les services du Ministère ont été traitées et fermées, notamment par le Secteur de l'aide financière aux études, comme spécifié dans la section 1.5. Les personnes ayant formulé des plaintes s'adressant au réseau ont reçu l'accompagnement nécessaire vers le processus de plaintes des établissements.
		✓ Identifier les obstacles rencontrés par les personnes handicapées chaque année et en suivre l'évolution	✓ Mise en place graduelle d'une typologie des obstacles rencontrés	✓ La majorité des plaintes visant les activités et les services du Ministère sont en lien avec l'aide financière aux études, soit 32 plaintes sur 87. ✓ Le reste des plaintes touche principalement des obstacles en lien avec les mesures d'aide offertes aux élèves à risque et aux EHDAA ainsi qu'avec le transport adapté lié aux services offerts par les milieux scolaires.	✓ Poursuivre l'identification des obstacles et en suivre l'évolution.

3. ACTIONS MENÉES À TITRE DE GESTIONNAIRE D’UN ORGANISME PUBLIC					
3.1. ACCESSIBILITÉ DES LIEUX ET PROCESSUS D’APPROVISIONNEMENT					
Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées 2016-2019	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
Difficultés d'accès aux lieux de formation	Maintenir des lieux accessibles aux personnes handicapées dans les établissements scolaires	✓ Soutenir l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments construits avant 1977 dans les commissions scolaires	✓ Montants alloués (financement annuel)	✓ Le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2018-2028 prévoit pour l'année scolaire 2018-2019 une somme de 20 M\$ visant à permettre aux commissions scolaires de réaliser des travaux correctifs sur des immeubles ciblés dans leurs plans directeurs respectifs, en accord avec l'OPHQ.	✓ Lors de l'élaboration du PQI 2019-2029, une analyse pourrait évaluer la nécessité d'allouer des montants additionnels pour la poursuite des travaux liés à l'amélioration de l'accessibilité des immeubles des commissions scolaires.
		✓ Intégrer ou maintenir des critères d'accessibilité pour les personnes handicapées dans tous les programmes pertinents d'aide financière subventionnant des projets d'immobilisation des infrastructures, des installations et des établissements fréquentés par le public	✓ Nombre d'écoles construites ou agrandies selon ces normes d'accessibilité	✓ Les nouveaux agrandissements ainsi que les nouvelles écoles doivent répondre aux normes d'accessibilité sans obstacles stipulées dans les codes et règlements en vigueur.	✓ Maintenir l'exigence voulant que toute nouvelle construction soit accessible et réponde aux normes d'accessibilité sans obstacles.
Difficultés d'accès aux lieux de travail	Maintenir des lieux accessibles au personnel du Ministère et aux usagers de ses services	✓ Assurer l'accessibilité des bâtiments concernés et de l'espace de travail ⁶	✓ Nombre de plaintes concernant l'accessibilité des lieux	✓ Aucune plainte formulée quant à cet aspect.	✓ Continuer à assurer l'accessibilité des bâtiments du Ministère au personnel et aux usagers.

⁶ Les mesures ne s'appliquent qu'aux espaces administratifs loués par le Ministère, et non aux espaces communs gérés par la Société québécoise des infrastructures (SQI). L'accès extérieur aux immeubles où le Ministère occupe des bureaux administratifs est assuré par la SQI, qui effectue sa propre reddition de comptes pour son propre plan d'action.

3. ACTIONS MENÉES À TITRE DE GESTIONNAIRE D'UN ORGANISME PUBLIC					
3.1. ACCESSIBILITÉ DES LIEUX ET PROCESSUS D'APPROVISIONNEMENT					
Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées 2016-2019	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
Manque de prise en compte des personnes handicapées lors du processus d'approvisionnement	Respecter les obligations liées à l'article 61.3 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale ⁷	✓ Maintenir les pratiques actuelles, spécialement en réponse aux besoins des personnes à mobilité réduite	✓ Nombre de plaintes concernant les pratiques administratives	✓ Aucune plainte formulée quant à cet aspect.	✓ Maintenir les pratiques actuelles.
3.2. EMBAUCHE DES PERSONNES HANDICAPÉES					
Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées 2016-2019	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
Difficulté à trouver un emploi stable facilitant l'intégration professionnelle et sociale	Favoriser l'embauche des personnes handicapées	✓ Maintenir les efforts en vue d'atteindre la cible du Plan d'embauche du gouvernement du Québec pour les personnes handicapées, fixée à 2 % des employés réguliers ⁸	✓ Nombre et pourcentage d'employés handicapés	✓ Au 31 mars 2018, 17 employés handicapés permanents sont en place, pour un taux de représentativité de 1,5 %. ✓ Six embauches à titre permanent ont eu lieu en 2017-2018.	✓ Continuer de présenter des candidatures de personnes handicapées lorsqu'il faut pourvoir des emplois permanents et occasionnels. ✓ Publiciser davantage le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) auprès des gestionnaires du Ministère.

⁷ En vertu de l'article 61.3 de la Loi, les ministères, les organismes publics et les municipalités tiennent compte, dans leur processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de leur accessibilité pour les personnes handicapées.

⁸ Le Ministère participe aussi au Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH). Ce programme offre aux personnes handicapées la possibilité d'occuper un emploi occasionnel dans la fonction publique québécoise et de développer leurs compétences au travail.

MISE À JOUR 2017-2018 DU PLAN D’ACTION À L’ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

Pour se conformer à la politique gouvernementale *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*, le Ministère bonifie son plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

2.2. TRAITEMENT DES PLAINTES					
Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées 2016-2019	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
Manque d'information sur les obstacles rencontrés annuellement par les personnes handicapées dans leurs interactions avec le Ministère et les établissements des différents réseaux	Connaître les obstacles rencontrés par les personnes handicapées chaque année et en suivre l'évolution	✓ Mettre en place des mesures d'accommodement pour répondre aux plaintes déposées par des personnes handicapées	✓ Mesures d'accommodement mises en place par le Ministère	✓ Aucune plainte formulée quant à cet aspect.	✓ Maintenir les pratiques actuelles et demeurer à l'affût de toute demande concernant cet aspect.

COORDONNÉES DE L'UNITÉ MINISTÉRIELLE RESPONSABLE

Direction générale des politiques et de la performance ministérielle
1035, rue De La Chevrotière, 23^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
418 646-5155, poste 3353

ANNEXE

PLAN 2015-2019 DES ENGAGEMENTS GOUVERNEMENTAUX DE LA POLITIQUE À PART ENTIÈRE

SUIVI DES ENGAGEMENTS – 2017-2018

Engagements	Responsables	Collaborateurs	Échéance	État de réalisation	Principales actions réalisées au cours de l'année 2017-2018
4. Simplifier les démarches d'accès aux programmes de soutien financier destinés aux enfants handicapés et à leur famille.	MF	MEES , MTESS, MSSS, OPHQ	2016	☐ Réalisé ☒ En cours de réalisation ☐ En continu ☐ Non débuté ☐ Abandonné	En novembre 2017, tous les ministères et organismes membres du comité interministériel sur la simplification des démarches d'accès aux programmes de soutien financier destinés aux enfants handicapés, coordonné par le MFA, et auquel le MEES participe, ont approuvé le document <i>Vision commune</i>. Ainsi, conformément au mandat de ce comité, chacune des organisations membres peut procéder à l'harmonisation des documents relatifs aux programmes de soutien financier destinés aux enfants handicapés, selon les balises proposées par le document. Enfin, une proposition de formulaire unique de rapport du professionnel est présentement élaborée par le MFA et l'OPHQ. Il est également souhaité qu'à l'avenir, et de façon durable, le document <i>Vision commune</i> influe sur la préparation et la mise en œuvre de l'action gouvernementale (politiques, programmes et orientations) en ce qui concerne les personnes handicapées et leur famille, par l'harmonisation de la terminologie employée, et ce, dans un but de simplification des démarches d'accès à ceux-ci.

Engagements	Responsables	Collaborateurs	Échéance	État de réalisation	Principales actions réalisées au cours de l'année 2017-2018
8. Déployer un cadre de référence interministériel sur la planification individualisée et coordonnée des services. Ce cadre de référence interministériel comprendra les balises consensuelles sur les six leviers de la politique <i>À part entière</i>.	MEES , MSSS, OPHQ	MTESS, MF	2019	() Réalisé (X) En cours de réalisation () En continu () Non débuté () Abandonné	
Étape 1 Élaborer le cadre de référence.	MEES , MSSS, OPHQ	MTESS, MF	2016	() Réalisé (X) En cours de réalisation () En continu () Non débuté () Abandonné	Un comité interministériel sur la planification individualisée et coordonnée des services a été mis sur pied. Les travaux de ce comité ont mené à l'élaboration du <i>Cadre de référence interministériel sur la planification individualisée et coordonnée des services : balises visant l'élaboration et la mise en œuvre des démarches de plan de services</i> . Une validation préliminaire de ce document a été réalisée par les professionnels des ministères siégeant au comité interministériel. Le comité travaille présentement à la production d'un plan d'appropriation du cadre de référence. Préalablement à son déploiement au sein de chacun des ministères et de leur réseau respectif, le plan d'appropriation convenu sera soumis pour approbation aux autorités ministérielles visées. Une rencontre du comité est prévue en septembre 2018.
Étape 2 Adopter le cadre de référence.	MEES , MSSS, OPHQ	MTESS, MF	2017	() Réalisé () En cours de réalisation () En continu (X) Non débuté () Abandonné	

Engagements	Responsables	Collaborateurs	Échéance	État de réalisation	Principales actions réalisées au cours de l'année 2017-2018
Étape 3 Déployer le cadre de référence au sein de chacun des ministères et de leur réseau respectif : 2017-2019.	MEES, MSSS, OPHQ	MTESS, MF	2019	☐ Réalisé ☐ En cours de réalisation ☐ En continu ☒ Non débuté ☐ Abandonné	
Étape 4 Évaluer le déploiement des pratiques de planification individualisée et coordonnée des services au sein du réseau de la santé et des services sociaux et du réseau de l'éducation.	OPHQ	MEES, MSSS	2019	☐ Réalisé ☐ En cours de réalisation ☐ En continu ☒ Non débuté ☐ Abandonné	
9. Assurer une offre de service coordonnée et concertée aux personnes ayant terminé ou étant en voie de terminer leur cheminement scolaire, notamment celles ayant une déficience, de façon à mieux planifier les transitions et à les soutenir dans la réalisation de leurs projets de vie (emploi, activités contributives, activités de jour) qui correspondent à leurs aspirations.	MEES, MTESS, MSSS	MF, MTQ	2018	☐ Réalisé ☒ En cours de réalisation ☐ En continu ☐ Non débuté ☐ Abandonné	Des travaux portant sur un réseau intégré de programmes et de services (réseaux de l'éducation, de l'emploi et de la solidarité sociale et de la santé et des services sociaux) et visant à mieux soutenir les individus dans leur cheminement ont donné lieu à l'élaboration du document <i>Vers un réseau intégré de services socioprofessionnels et communautaires pour les personnes ayant une déficience</i> . Ce document précise les responsabilités de chaque réseau et détermine des zones de collaboration pour que soit amélioré le soutien offert aux personnes au regard de leur intégration en emploi ou de leur participation dans la communauté. Le document présente aussi les principaux défis à relever en vue d'établir un véritable continuum intersectoriel de services socioprofessionnels et communautaires et pour améliorer la complémentarité des services au profit des personnes, de leurs familles et de leurs proches.

Engagements	Responsables	Collaborateurs	Échéance	État de réalisation	Principales actions réalisées au cours de l'année 2017-2018
Étape 1 Adopter une vision commune des besoins des personnes, des rôles et responsabilités des différents ministères.	MEES, MTESS, MSSS	MF, MTQ	2015	(X) Réalisé () En cours de réalisation () En continu () Non débuté () Abandonné	Source : Suivi des engagements – 2015-2016.
Étape 2 Élaborer et déployer un cadre de référence national MTEES-MSSS orientant la conclusion d'ententes de services locales et régionales entre les établissements et organismes des deux réseaux.	MTESS, MSSS		2016		
10. Soutenir les réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux et de l'emploi dans le développement et la mise en place des pratiques de TEVA.	MEES, MTESS, MSSS	OPHQ	2019	() Réalisé (X) En cours de réalisation () En continu () Non débuté () Abandonné	Un comité interministériel a participé à l'élaboration d'un guide visant à soutenir la démarche de TEVA. Ce guide a été déposé sur le site Web du Ministère en juillet 2018. Un plan de diffusion est en cours de réalisation pour l'année 2018-2019. Le comité interministériel travaille actuellement à préparer un plan d'appropriation. Une rencontre de ce comité est prévue à l'automne 2018.
Étape 1 Élaborer, de façon concertée, une stratégie visant à soutenir le développement et la mise en place des pratiques de TEVA.	MEES, MTESS, MSSS	OPHQ	2016	() Réalisé (X) En cours de réalisation () En continu () Non débuté () Abandonné	La stratégie de déploiement est prête et en attente d'approbation des autorités.

Engagements	Responsables	Collaborateurs	Échéance	État de réalisation	Principales actions réalisées au cours de l'année 2017-2018
Étape 2 Soutenir les réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux et de l'emploi dans la mise en place des pratiques de TEVA.	MEES, MTESS, MSSS	OPHQ	2017 à 2019	☐ Réalisé ☐ En cours de réalisation ☐ En continu ☒ Non débuté ☐ Abandonné	
Étape 3 Assurer un suivi de la mise en place des pratiques de TEVA dans toutes les régions du Québec au moyen d'un mécanisme de reddition de comptes (ou de cibles) au sein des établissements scolaires.	MEES		2019	☐ Réalisé ☐ En cours de réalisation ☐ En continu ☒ Non débuté ☐ Abandonné	
13. Identifier, mettre en œuvre et promouvoir des solutions concertées dans le but de favoriser les déplacements sécuritaires des personnes qui utilisent des aides à la mobilité motorisées.	MSSS, MTQ, OPHQ	SHQ	2019		
Chantier B Collaborer à l'identification et à la mise en œuvre de normes, de réglementations et de dispositions concernant la circulation des aides à la mobilité motorisées dans les aménagements extérieurs, les infrastructures et les moyens de transport.	MTQ	MEES, MSSS, OPHQ, RAMQ, SAAQ	2019	☒ Réalisé ☐ En cours de réalisation ☐ En continu ☐ Non débuté ☐ Abandonné	De l'aide financière a été versée aux commissions scolaires pour qu'elles puissent ajouter ou maintenir des critères d'accessibilité universelle dans les bâtiments scolaires.

Engagements	Responsables	Collaborateurs	Échéance	État de réalisation	Principales actions réalisées au cours de l'année 2017-2018
15. Assurer, auprès des personnes handicapées, de leur famille et des employeurs, la promotion des programmes et mesures gouvernementaux destinés à favoriser l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées.	MTESS	MEES , SCT	2017	() Réalisé () En cours de réalisation (X) En continu () Non débuté () Abandonné	Le Ministère participe chaque année au Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH). Il s'est doté de mesures en vue de mieux respecter les orientations gouvernementales : – Pour le recrutement d'employés permanents ainsi que pour l'embauche d'étudiants et de stagiaires, la première liste de candidats potentiels transmise aux gestionnaires sera composée de groupes cibles (dont les personnes handicapées); – Pour les emplois étudiants et stagiaires, si une direction retient la candidature d'un membre de groupes cibles (dont les personnes handicapées), le salaire de cette personne sera entièrement payé par la réserve de la sous-ministre.
Étape Poursuivre les activités de promotion des emplois de la fonction publique et des mesures favorisant l'embauche des personnes handicapées auprès de ces dernières, des partenaires du réseau de l'emploi et des ministères et organismes publics.	SCT		En continu		
16. Outiller le personnel des centres locaux d'emploi pour favoriser une offre de service de qualité au regard des besoins des personnes handicapées.	MTESS		2016		

Engagements	Responsables	Collaborateurs	Échéance	État de réalisation	Principales actions réalisées au cours de l'année 2017-2018
Étape Faire connaître les outils d'information auprès du personnel des services d'emploi des établissements d'enseignement professionnel, collégial et universitaire pour favoriser une offre de service de qualité au regard des besoins des personnes handicapées.	MEES		2016	☐ Réalisé ☐ En cours de réalisation ☐ En continu ☐ Non débuté ☒ Abandonné	Deux documents d'information sur le programme Subvention salariale et la Mesure de formation de la main-d'œuvre ont été produits par le MTESS. Ces outils, qui visent à soutenir les agents d'aide à l'emploi de Services Québec dans la prestation de services auprès des personnes handicapées, ne sont pas destinés au réseau de l'enseignement supérieur. Le MTESS ne prévoit pas produire d'outils destinés aux établissements d'enseignement professionnel, collégial et universitaire. Au cours de l'année 2018-2019, le MEES analysera les options possibles en vue de définir d'autres moyens d'action qu'il serait possible de prioriser et de mettre en place pour favoriser l'intégration au marché du travail des étudiants en situation de handicap.
17. Intégrer ou maintenir des critères d'accessibilité aux personnes handicapées dans tous les programmes pertinents d'aide financière subventionnant des projets d'immobilisation des infrastructures, des installations et des établissements fréquentés par le public. Les critères doivent être conformes aux normes de conception sans obstacles du Code de construction du Québec, au contenu réglementaire et aux normes inscrites dans les tomes de collection Normes-Ouvrages routiers et à toute réglementation à venir concernant le parcours sans obstacles.	MEES, MF, MTQ		2019	☒ Réalisé ☐ En cours de réalisation ☐ En continu ☐ Non débuté ☐ Abandonné	Une somme de 10 M\$ a été prévue pour l'année scolaire 2017-2018 au PQI 2017-2027 afin de permettre aux commissions scolaires de réaliser des travaux correctifs visant à améliorer l'accessibilité universelle des immeubles ciblés dans leurs plans directeurs respectifs, en accord avec l'OPHQ. Pour l'année scolaire 2018-2019, une somme de 20 M\$ a été prévue.

Engagements	Responsables	Collaborateurs	Échéance	État de réalisation	Principales actions réalisées au cours de l'année 2017-2018
18. Réaliser, en cohérence avec les initiatives de sécurité routière et de mobilité durable, une étude sur la faisabilité de la mise en place d'une législation ou d'une réglementation relative à la conception sans obstacles des aménagements extérieurs. Cette étude devra comprendre la définition du champ d'application, des objectifs et des normes visés ainsi que des mécanismes d'application et de surveillance.	MTQ	MAMOT, MEES , MSSS, OPHQ, SAAQ	2019	☐ Réalisé ☐ En cours de réalisation ☐ En continu ☒ Non débuté ☐ Abandonné	Le MEES est toujours disposé à collaborer avec le MTQ pour définir et mettre en œuvre des normes, règlements et dispositions visant la mise en place d'une législation ou d'une réglementation relative à la conception sans obstacles des aménagements extérieurs.
25. Mettre en œuvre des actions pour favoriser l'intégration des élèves handicapés dans les établissements d'enseignement privés en poursuivant notamment l'accompagnement des établissements dans cette démarche et en développant de nouveaux mécanismes d'accompagnement.	MEES		2017	☐ Réalisé ☐ En cours de réalisation ☒ En continu ☐ Non débuté ☐ Abandonné	Actions se réalisant en continu, les formations offertes et le soutien financier sont nécessaires à l'atteinte de l'engagement. L'offre de service sera aussi bonifiée grâce au soutien financier accordé pour le déploiement d'une coopérative de services en adaptation scolaire ADAP360, qui permettra aux établissements d'enseignement privés spécialisés en adaptation scolaire de soutenir les autres établissements, publics et privés, dans la mise en œuvre des services de soutien des EHDAA.
26. Améliorer la persévérance et la réussite scolaires des personnes handicapées en mettant en œuvre des actions pour favoriser leur accès à la formation générale des jeunes, à la formation	MEES		2017	☐ Réalisé ☒ En cours de réalisation ☐ En continu ☐ Non débuté ☐ Abandonné	La publication du document <i>Au-delà des apparences... Un œil averti pour l'accompagner vers la réussite</i> a pour objectif de favoriser le développement professionnel des enseignants du préscolaire, du primaire et du secondaire relativement à l'intervention auprès des élèves ayant une déficience motrice. Il s'adresse aux conseillers pédagogiques qui désirent soutenir et accompagner les enseignants.

Engagements	Responsables	Collaborateurs	Échéance	État de réalisation	Principales actions réalisées au cours de l'année 2017-2018
générale des adultes et à la formation professionnelle.					
27. Améliorer la persévérance et la réussite scolaires chez les élèves handicapés et en difficulté d'apprentissage en mettant en œuvre des actions pour favoriser l'accès aux projets pédagogiques particuliers incluant les projets d'enseignement intensif de l'anglais.	MEES		2017	() Réalisé (X) En cours de réalisation () En continu () Non débuté () Abandonné	Le Ministère accompagne le réseau pour assurer la conformité des demandes de dérogation visant des projets pédagogiques particuliers.
28. Soutenir la mise en place de mécanismes de transition des élèves handicapés entre le secondaire et le collégial en vue de favoriser la réussite scolaire des élèves handicapés ainsi que l'accès aux services de soutien.	MEES	OPHQ	2017	() Réalisé (X) En cours de réalisation () En continu () Non débuté () Abandonné	En 2017-2018, le Ministère a dû revoir les modalités qu'il avait prévues pour réaliser cette action à la suite de changements organisationnels et de ressources humaines. Ainsi, un comité de travail autonome (composé de représentants du Ministère, des commissions scolaires francophones et anglophones, de la Fédération des établissements privés du Québec, des collèges privés subventionnés et des cégeps) a été formé pour mener ces travaux. La première rencontre du comité est prévue en juin 2018 et une seconde, en septembre 2018. Ce comité travaille à recenser les difficultés rencontrées par les élèves et les établissements en ce qui a trait à la transition du secondaire vers le collégial, à répertorier les différents mécanismes déjà en place et à déterminer les mécanismes à implanter.
29. Identifier, dans la future politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique, des orientations prenant en compte la situation et les	MEES		2015	(X) Réalisé () En cours de réalisation () En continu () Non débuté	Lancement de la nouvelle Politique de l'activité physique, du sport et du loisir (PAPSL) en 2017. Les enjeux touchant plus expressément les personnes handicapées sont l'accessibilité et la qualité de l'expérience. Ils sont notamment pris en compte par les orientations suivantes :

Engagements	Responsables	Collaborateurs	Échéance	État de réalisation	Principales actions réalisées au cours de l'année 2017-2018
enjeux particuliers liés aux personnes handicapées.				() Abandonné	– «Faciliter la participation des personnes, des groupes ou des communautés qui ont des besoins particuliers»; – « Offrir un environnement stimulant, sécuritaire et respectueux qui convient au niveau de développement des participantes et des participants».
30. Améliorer la qualité des services offerts aux élèves ayant une surdité dans le réseau scolaire, secteur jeune, en offrant des formations portant sur les interventions à privilégier auprès des élèves ayant une surdité.	MEES		2018	(X) Réalisé () En cours de réalisation () En continu () Non débuté () Abandonné	Cette action est réalisée par l'entremise des personnes-ressources des services régionaux de soutien et d'expertise pour les élèves ayant une déficience auditive.
31. Réaliser un complément à l' <i>Étude sur la profession d'interprète visuel au Québec</i> permettant d'établir, entre autres, les besoins récurrents de main-d'œuvre en matière d'interprétation visuelle et analyser l'ensemble des études et des données à ce sujet.	MEES	OPHQ	2016	(X) Réalisé () En cours de réalisation () En continu () Non débuté () Abandonné	Source : Suivi des engagements – 2015-2016.
Étape À la suite de ces travaux, déterminer le dispositif de formation en interprétation visuelle à mettre en place.	MEES	OPHQ	2017	(X) Réalisé () En cours de réalisation () En continu () Non débuté () Abandonné	Source : Suivi des engagements – 2015-2016.

Engagements	Responsables	Collaborateurs	Échéance	État de réalisation	Principales actions réalisées au cours de l'année 2017-2018
32. Entamer les travaux en vue de réviser les critères d'admissibilité et les mesures destinées aux personnes handicapées dans le cadre des programmes d'aide financière aux études pour que ceux-ci soient en conformité avec la définition d'une personne handicapée, comme stipulé dans la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.	MEES	OPHQ	2019	☐ Réalisé ☒ En cours de réalisation ☐ En continu ☐ Non débuté ☐ Abandonné	Travaux amorcés en décembre 2015 en collaboration avec l'OPHQ. En 2017-2018, l'AFE a continué de recourir à l'expertise de l'OPHQ pour la validation de certains éléments, dans le but que la proposition de modifications réglementaires qui sera soumise aux autorités réponde adéquatement aux besoins et aux attentes des deux organisations, et ce, au bénéfice des étudiants handicapés : – Le 16 juin 2017, une demande d'avis sur l'ensemble de la proposition ministérielle de modifications réglementaires a été faite à l'OPHQ. L'AFE a reçu une réponse positive le 14 novembre 2017; – L'OPHQ est d'accord avec les modifications envisagées et offre sa pleine collaboration à l'AFE pour les prochaines étapes des travaux ; – À l'hiver 2018, un projet de modifications réglementaires a été présenté aux autorités; – Les travaux se poursuivent.
33. Réviser le cadre d'élaboration des programmes d'études techniques et, à cette occasion, analyser les enjeux associés à la prise en compte de façon systématique de la réalité des personnes handicapées. Les personnes handicapées seront incluses dans une catégorie plus vaste de personnes ayant des besoins particuliers pour préserver le caractère général des objectifs et standards des programmes.	MEES		2016	☐ Réalisé ☒ En cours de réalisation ☐ En continu ☐ Non débuté ☐ Abandonné	Même si le Ministère avait pour objectif de revoir le cadre méthodologique conformément aux engagements qu'il a pris, il n'a pas eu la capacité de le faire jusqu'à maintenant. Pour prendre le projet en charge, le Ministère s'est doté d'un poste d'expert méthodologique en 2016, qui a toutefois été vacant durant plusieurs mois. La situation s'étant régularisée récemment, le Ministère devrait pouvoir remplir ses engagements au cours de la prochaine année.

EDUCATION.GOUV.QC.CA